

COMMUNE DE TREY  
Municipalité

**Au Conseil Général  
de Trey**  
par son président,  
M. Basile Cornamusaz

Rapport de la Municipalité  
sur les comptes et la gestion  
pour l'année 2018

Trey, le 13 mai 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

La Municipalité a adopté les comptes de l'année 2018 dans sa séance du 6 mai 2019, ainsi que son rapport de gestion dans celle du 13 mai 2019; elle a l'avantage de vous les transmettre.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce rapport.

## Généralités

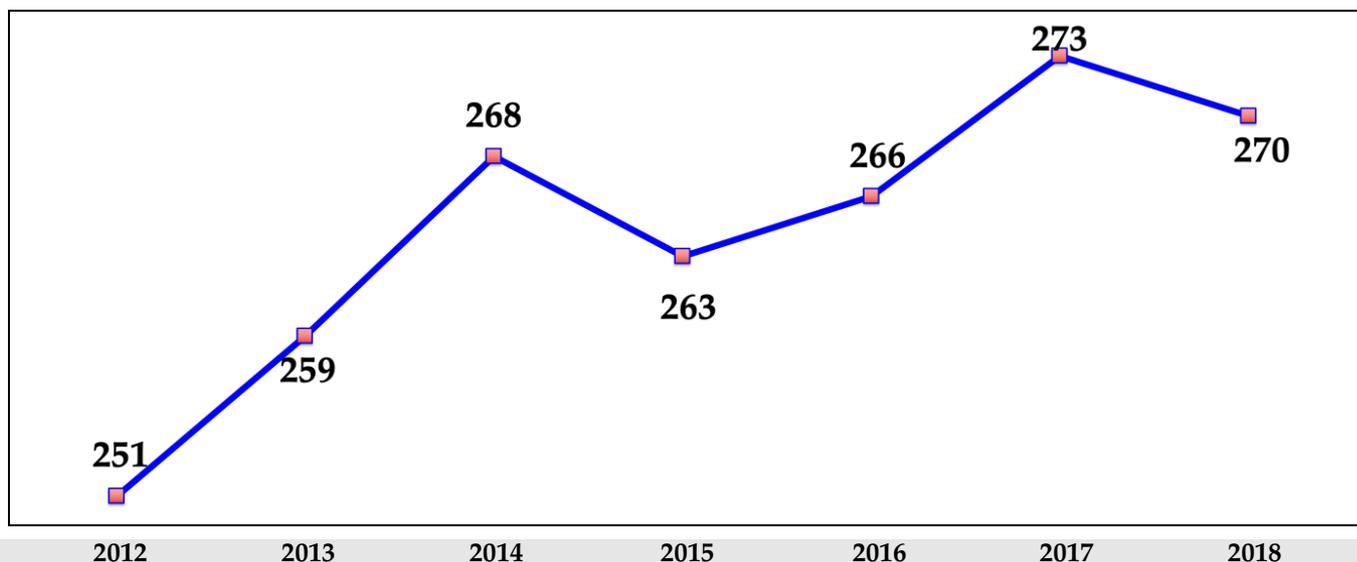
La Municipalité a tenu ses séances les lundis soir à 17h30, en principe une fois par semaine.

Elle a assisté à de nombreuses assemblées réunissant les communes sur les plans communal et cantonal et au sein des associations régionales.

Elle a déposé sur le bureau du Conseil Général les comptes de l'année 2017, le rapport de la municipalité sur les comptes et la gestion de l'année 2017, une demande de crédit pour l'installation d'un réducteur de pression (réseau d'eau potable de Granges-sous-Trey) et une autre demande de crédit pour la pose de six luminaires sur la route des Deux-Villages (zone du Fostet), un préavis pour les nouveaux statuts de l'ASIPE, l'arrêté d'imposition 2019, un préavis en vue de la création du groupement forestier Broye-Vully et le budget de l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2018, la population de notre commune se chiffrait à 270 habitants; 243 Suisses et 27 étrangers résidaient à cette date-là sur notre territoire.

La population de notre commune oscille entre 250 et 273 habitants : ceci est dû aux arrivées et aux départs dans les unités locatives existantes; ce phénomène de fluctuations ne se limite pas à la fin de l'année, mais est courant. Le graphique suivant fait état de la situation au 31 décembre des dernières années :



## Résultats de l'exercice 2018

Le budget pour 2018 présenté par la Municipalité et adopté par le Conseil général le 13 décembre 2017 prévoyait un excédent de charges de CHF 50'125.— A la clôture de l'exercice de 2018, on note un excédent de revenus de CHF 2'995.04 après avoir procédé à un amortissement extraordinaire de CHF 70'000.— et

une mise en réserve de CHF 20'000.— pour le rattrapage de la péréquation et la facture sociale de l'année 2018.

## Comptes de fonctionnement de la commune de Trey en 2018

	Charges	Revenus	Résultats
1. Administration générale	138 801.16	7 571.48	-131 229.68
2. Finances	152 851.37	878 168.76	725 317.39
3. Domaines et bâtiments	87 869.50	87 234.90	-634.60
4. Travaux	325 042.82	101 674.55	-223 368.27
5. Instruction publique	137 479.40	1 780.00	-135 699.40
6. Police	40 989.40	3 812.50	-37 176.90
7. Sécurité sociale	180 669.25	13 750.65	-166 918.60
8. Services industriels	71 552.40	44 257.50	-27 294.90
<b>Totaux</b>	<b>1 135 255.30</b>	<b>1 138 250.34</b>	<b>2 995.04</b>

L'excédent de revenus, qui se monte donc à CHF 2'995.04, va être porté en augmentation du capital (compte 9290).

## 1 Administration générale

Ce chapitre fait état de différences parfois significatives entre les montants budgétés et ceux qui ont été comptabilisés; citons en particulier :

- le compte 102.300, *Rétribution de la Municipalité* : CHF 23'247.—; il s'agit des indemnités;
- le compte 11.300, *Rétribution de la Municipalité* : CHF 9'461.45; il s'agit des vacances;
- le compte 11.301, *Traitement du personnel* : CHF 31'303.15;
- le compte 11.306, *Autres charges* : CHF 399.—; il s'agit des frais de déplacements;
- le compte 11.310.1, *Imprimés, fournitures de bureau* : CHF 4'374.85, dont :
  - CHF 487.65 pour l'impression des tous-ménages et des documents distribués aux membres du Conseil général;
  - CHF 2'083.85 pour divers frais (Municipalité et administration);
- le compte 11.311, *Achat mobilier et machines* : CHF 6'779.45, dont :
  - CHF 899.10 pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour le greffe;
  - CHF 6'779.45 pour les cours d'introduction pour notre nouvelle secrétaire et la maintenance des logiciels d'administration;
- le compte 11.317, *Réceptions et manifestations* : CHF 7'617.60 dont :
  - CHF 1'508.05 pour le repas des Aînés;
  - CHF 634.— pour la collation et la verrée offertes lors du 1er Août 2018;
  - CHF 1'034.90 lors de la réception des nouveaux citoyens;
  - CHF 400.— de dons à diverses sociétés locales et régionales;
- le compte 11.318.3, *Permis de construire* : CHF 2'856.50 sont refacturés aux mandants;

- le compte 11.318.5, *Honoraires et frais d'études* se monte à CHF 15'385.10 et il concerne essentiellement :
  - les prestations des ingénieurs relatives au curage et à l'inspection des canalisations d'eaux claires par caméra : CHF 2'885.10;
  - les honoraires pour l'assainissement des Folosses : CHF 10'000.—;
  - le bouclage comptable 2018 par notre fiduciaire : CHF 2'500.—;
- le compte 11.319.0, *Cotisations à institutions* : CHF 4'788.60 dont :
  - CHF 1'105.— à l'UCV (Union des Communes vaudoises) : cotisations 2018;
  - CHF 2'860.— l'ARBV (Association régionale Broye-Vully) et à la COREB (Communauté régionale de la Broye) : participation et cotisations 2018;
- le compte 11.351.2, *Ristourne au canton pour transport public* : CHF 8'925.35;
- dans le compte 11.436, *Remboursement de tiers* : CHF 7'571.48; montants qui ont été refacturés aux mandants (CHF 7'462.30) sont notamment imputés dans ce compte.

## 2 Finances

Aux recettes, nous relevons les points suivants dans les rubriques « impôts » et « taxes » :

- au chapitre des impôts sur les personnes physiques, les montants des rentrées fiscales des impôts sur le revenu et sur la fortune se distribuent ainsi :

Personnes physiques		Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Impôts	sur le revenu	456'867.82	410'000.—	453'528.81
	sur la fortune	56'252.74	40'000.—	42'519.95
<b>Total</b>		<b>513'120.56</b>	<b>450'000.—</b>	<b>496'048.76</b>

- principaux revenus d'impôts extraordinaires en 2018 :

Compte	Nature du produit	Différence par rapport au budget
21.400.1	Impôt sur le revenu (personnes physiques)	46'867.82
21.400.2	Impôt sur la fortune (personnes physiques)	16'252.74
21.400.3	Impôt à la source	13'639.52
21.401.1	Impôt sur le bénéfice net	21'085.65
21.404	Droits de mutations	4'667.90
21.405	Impôt sur les successions et donations	28'587.60
<b>Total</b>		<b>131'101.23</b>

Les amortissements du patrimoine administratif de 2017 se répartissent comme suit :

Compte	Intitulé	Amortissement	Solde au 31.12
9141	STEP	4'000.—	19'518.30
9141.2	Réseau d'égouts*	86'000.—	123'993.90
9141.5	Éclairage public	1'500.—	30'818.85
9141.7	Réfection de la route	52'000.—	841'238.57

9143.1	Bâtiment communal	30'000.—	44'287.60
9144.1	Pré de Prin	7'000.—	30'131.85
9170.1	Pré-étude/révision du PGA**	17'992.30	5'988.70
	<b>Total :</b>	<b>198'492.30</b>	<b>1'095'977.77</b>

\*) Un amortissement extraordinaire de CHF 70'000.— a été effectué dans le compte 9141.2, *Réseau d'égouts*.

\*\*\*) Aux CHF 6'000.— d'amortissement ordinaire s'ajoute la subvention de l'État de Vaud qui se monte à CHF 11'992.30.

Le montant des prêts hypothécaires se montait au 31 décembre à CHF 1'006'000.— (contre CHF 1'048'000.— au 31 décembre 2017); cela représente un endettement de CHF 3'725.90 par habitant au 31 décembre 2018. Ces montants se répartissent ainsi :

- hypothèques regroupées (cpté 9220.2) : CHF 170'000.— (au 31.12.2017 : CHF 270'000.—)
- hypothèques réfection route : (cpté 9220.3 à 7) CHF 836'000.— (au 31.12.2017 : CHF 893'238.57)

Pour mémoire, rappelons que le plafond d'endettement a été fixé à CHF 2'200'000.— pour la législature en cours (2016-2021).

Durant l'exercice, nous avons payé les intérêts bancaires à hauteur de CHF 23'410.03.

Nous avons reçu la somme nette de CHF 99'856.— (contre CHF 69'068.— en 2017) du fonds de péréquation. De plus, nous avons reçu CHF 17'833.— pour rattrapage de l'année 2017.

Rappelons au passage que le fonds de péréquation, alimenté par les versements des communes vaudoises dans un « pot » commun, permet de diminuer quelque peu les disparités entre ces dernières.

CHF 20'000.—, provenant du compte 22.352.2, *Péréquation, attribution à provision*, ont été mis en réserve dans le compte 9259.1, *Provision péréquation et facture sociale*; ce compte se montait, au 31 décembre, à CHF 46'040.—.

La *Rétribution pour usage du sol* (compte 22.436) a rapporté CHF 6'837.15 (0.7 centime par kWh).

## 3 Domaines et bâtiments

### 31. Terrains

La commune de Trey loue ses terrains agricoles pour la somme de CHF 23'070.90 par an (compte 31.423, *Location des terrains*).

Nous recevons une indemnité de CHF 3'911.— par année pour l'antenne de télécommunications qui a été érigée à proximité du stand de tir (compte 31.423.1, *Location antenne*).

### 32. Forêts

Nous avons adhéré au Groupement forestier Broye-Vully (anciennement Payerne-Avenches-Vully); les coûts, soit CHF 13'230.— (CHF 13'250.— au budget), correspondent à l'*entretien de nos forêts* (compte 32.314).

La facture des prestations du garde-forestier est prise en charge par le Groupement forestier.

### 35. Bâtiments communaux

#### Au bâtiment communal

- les CHF 14'468.95 imputés au compte 351.312, *Électricité, chauffage* concernent essentiellement la consommation électrique (CHF 1'887.60) et l'achat de l'huile de

chauffage (CHF 12'041.10);

- compte 351.314, *Entretien* : le budget allouait une somme de CHF 10'000.—; nous avons dépensé CHF 14'436.80 pour honorer des factures essentiellement liées à l'entretien du bâtiment; citons entre autres :
  - entretien des *velux* et pose de stores : CHF 5'947.—;
  - remplacement d'une cuisinière et d'un plan de cuisson : CHF 2'195.15;
  - remplacement d'une hotte d'aspiration : CHF 1'017.25;
  - remplacement des candélabres devant le collège : CHF 1'128.—;
  - réparation des escaliers extérieurs : CHF 1'237.55;
  - remplacement d'une pompe pour le chauffe-eau : CHF 674.80.

L'ensemble des locations du bâtiment communal (1 x 4 1/2 pièces, 2 x 3 1/2 pièces, un loft et un studio, comptes 351.427.2 à 351.427.6) ont rapporté CHF 56'850.—; la location de la salle communale (compte 351.427.7) à des privés a amené CHF 1'900.— de recettes (CHF 1'000.— au budget).

Rappelons que l'amortissement administratif du bâtiment communal se monte à CHF 30'000.—.

Au **temple**, les charges atteignent CHF 2'141.75; elles concernent les dépenses courantes (électricité, entretien et assurances, comptes du chapitre 353). Aucune facture n'a été portée dans le compte 353.314, *Entretien et frais du temple* (CHF 1'500.— au budget).

Au **stand de tir**, l'entier des dépenses (CHF 137.35) concerne les primes d'assurances (compte 356.318.6, *Assurances*).

Quant au **hangar des pompiers** (à Trey), il rapporte CHF 825.— (compte 355.452, *Hangar pompiers, location*) contre CHF 220.10 de charges.

## 4 Travaux

### 43. Routes

L'essentiel des dépenses se résume dans les postes suivants :

- *Achat matériel + outillage* (compte 43.311.1) : CHF 11'362.80 (CHF 10'000.— au budget) : ce poste concerne notamment l'acquisition de deux radars pédagogiques pour un montant de CHF 10'257.95;
- *Éclairage public, électricité* (compte 43.312) : CHF 2'549.70;
- *Déneigement* (compte 43.313.3) : CHF 4'371.90 contre CHF 7'174.65 en 2017;
- *Entretien du réseau routier* (compte 43.314.1) : CHF 3'519.20 (CHF 6'000.— au budget); les dépenses de ce poste concerne des réparations apportées à la lame à neige (CHF 1'413.55) et le remplacement de couvercles de chambres sur la route en traversée de Trey (CHF 2'105.65).
- *Canalisation* (compte 43.316) : CHF 40'940.05 (CHF 5'000.— au budget); il s'agit de réparations apportés sur le réseau d'eaux claires ;
  - réparations de quatre collecteurs au lieu dit « Les Pâturiaux » : CHF 26'989.10;
  - nettoyage et contrôle vidéo des canalisations à Granges-sous-Trey : CHF 13'950.95.

Deux amortissements administratifs ont été effectués via :

- le compte 43.331.1, *Amortissement éclairage public* : CHF 1'500.—;
- le compte 43.331.3, *Amortissement Route* : CHF 52'000.—.

**44. Parcs, promenades, cimetière**

L'entretien des espaces verts et du cimetière (compte 44.301, *Traitement du personnel*) a coûté CHF 847.81 (CHF 1'000.— au budget).

**45. Ordures ménagères et décharge**

Les *Frais de ramassage* (compte 45.318.8) ont coûté CHF 14'645.55 (CHF 17'000.— au budget).

L'élimination des produits carnés (rubrique 45.352, *Four d'incinération*), se monte à CHF 812.—; CHF 1'028.90 ont été facturés aux usagers (compte 45.435, *Rbt de privés*); dans ce dernier poste, CHF 347.50 concernent des produits carnés amenés au centre en 2017.

La *vente de sacs officiels* (compte 45.436.1), au greffe municipal, a « rapporté » CHF 761.—.

CHF 13'540.— ont été versés par les usagers de ce service dans le compte 45.436, *Participation taxe de base*.

CHF 1'286.25 (45.381, *Attribution au fonds de réserve*) ont été versés dans le fonds de réserve (9280.45, *Fonds affecté Ordures ménagères*) afin d'équilibrer le résultat du chapitre 45. *Ordures ménagères et décharge*.

Enfin, la Commune de Payerne a rétrocédé CHF 1'395.15 (compte 45.452.1, *Collecte déchets : décompte année précédente*).

**46. Réseau d'égouts, d'épuration**

Au compte 461.314.1, l'*Entretien de la STEP* a coûté CHF 6'831.35; les principales factures concernent :

- entretien de la haie : CHF 1'070.50
- assistance technique : CHF 4'308.—
- consommation d'eau : CHF 1'317.50

Nous avons livré 240 m<sup>3</sup> de boues à la STEP de Payerne qui s'est chargée de les déshydrater, de les transporter à la SAIDEF pour incinération; coût total de l'opération: CHF 10'698.65 (compte 461.318.8, *Déshydratation et incinération boues*); quant au transport de ces boues vers la STEP de Payerne, il a coûté CHF 1'156.70 (compte 461.318.4, *Transports des déchets*); notons au passage que ce montant ne comprend pas toutes les livraisons de 2018 : la facture des derniers transports nous est parvenue après le bouclage de ce compte.

La Direction générale de l'environnement (DGE) nous facture CHF 1'200.— pour participation aux *frais d'analyses* mensuels (compte 461.318.5).

La commune de Torny participe aux frais d'exploitation (compte 461.452, *Particip. commune de Torny*) à hauteur de CHF 37'377.15 sur la base de la population « raccordée » de Middel et de Torny-le-Petit (412 sur 674, soit 61.1 %); quant aux usagers de notre commune, ils ont payé CHF 24'890.35 (compte 461.434.2, *Taxe d'expl. épuration*).

CHF 14'000.— ont été versés sur le compte 9280.465, *Réserve affectée épuration*; cette réserve se monte à CHF 79'000.—. Elle servira au remplacement d'installations électromécaniques dans le futur.

L'amortissement administratif se monte, quant à lui, à CHF 4'000.— (compte 461.331, *Amortissement*).

*Dans le compte 462.314.1, Entretien des égout*, aucune facture n'a été enregistrée (CHF 5'000.— au budget).

L'amortissement administratif (compte 462.331, *Amortissement*) se chiffre à CHF 16'000.— et un amortissement extraordinaire de CHF 70'000.— (462.332, *Amortissement supplémentaire*) est consenti.

Enfin, la *taxe d'égouts* (compte 462.434.2), due par les usagers, se monte à CHF 15'446.15.

**47. Cours d'eau et digues**

Le compte 47.314.7, *Cours d'eau*, fait apparaître une facture relative au nettoyage des embouchures des récupérateurs d'eau de pluie pour un montant de CHF 6'838.95 (budget : CHF 2'000.—).

## 5 Instruction et cultes

Les dépenses liées à l'école se montent à CHF 137'479.40 contre CHF 121'596.60 en 2017 (comptes du chapitre 5). Sous la rubrique **Administration des écoles**, relevons :

- les frais de cantine se montent à CHF 4'012.50 (compte 50.352.2, **Parascolaire : cantine**);
- l'ASIPE a facturé CHF 1'114.50 pour rattrapage (compte 50.352.1, **ASIPE solde année précédente**);
- l'Association nous a versé CHF 1'780.— pour les jetons de présences de nos délégués dans ses différents Conseils (compte 50.452, **ASIPE Jetons**).

Quant aux frais de culte, ils s'élèvent à CHF 1'913.85 (chapitre 58, *Temples et cultes*).

## 6 Police

**61. Corps de police**

La commune a honoré une facture de CHF 19'606.— en faveur des corps de police dans le cadre de la *Réforme policière* (compte 61.351). Ce montant est établi sur la base de la péréquation intercommunale.

**62. Contrôle des habitants**

Dans ce chapitre, relevons que cet office a prélevé des émoluments pour un montant de CHF 1'758.50 (compte 62.431, **Emoluments**) alors que le Service de la population (SPOP) a facturé CHF 1'105.— (compte 62.309, **SPOP**) pour l'établissement des papiers (cartes d'identité, permis, etc.).

**64. Service des inhumations**

CHF 2'574.70 ont été portés au débit du compte 64.314.5, **Service des inhumations**; ils correspondent au forfait annuel et à l'occupation de la chambre mortuaire de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) et la préparation des tombes. La montant à payer à l'HIB pour 2017 n'est parvenu à notre connaissance qu'en cours d'année 2018; ainsi, une partie des factures dues par la commune et des montants recouverts auprès des familles concernées par un décès en 2017 (64.436, *Inhumation, rbt de tiers*) apparaissent dans la comptabilité de 2018.

**65. Défense contre l'incendie**

Une seule facture a été honorée : il s'agit de la participation de notre commune versée au SDIS de Broye-Vully (compte 65.352.1, **Participation SDIS Broye-Vully**), qui se monte à CHF 8'622.75.

Le SDIS de Broye-Vully nous a versé CHF 420.— de jetons de présences de nos délégués aux divers Conseils (compte 65.439, **Indemnités**).

**66. Protection civile**

Notre commune a participé à hauteur de CHF 4'277.25 aux frais d'exploitation du centre régional (compte 66.352, **Participation ORPC Broye-Vully**). A l'issue de l'exercice 2017, CHF 48.— nous ont été rendus (compte 66.452, **PC rétrocession association**).

## 7 Sécurité sociale

Le montant de la participation de la *Facture sociale* (compte 72.351) se monte à CHF 130'410.—, soit une augmentation de CHF 2'808.— par rapport à 2017. En revanche, CHF 10'938.— nous ont été versés pour le « trop perçu » de l'année précédente (compte 72.451.1, *Facture sociale, décompte de l'année précédente*).

Quant aux autres postes de ce chapitre, ils sont toujours aussi coûteux :

- AVASAD (compte 71.351), soins à domicile CHF 24'440.—
- ARAJ/FAJE (compte 72.352), accueil de jour des enfants : CHF 19'134.40
- ARAS/*Cherpillod* (compte 72.352.1), aide aux personnes / élèves en difficulté : CHF 6'181.—

Notons au passage qu'à la suite du décompte de l'année 2017, CHF 2'812.65 nous ont été ristournés par les associations régionales (compte 72.451.1, *Ristourne des communes et assoc.*).

## 8 Services industriels

Nous avons acheté 23'870 m<sup>3</sup> d'eau à la commune de Torny, pour un montant de CHF 37'007.65 y compris la location du compteur (compte 81.312, *Achat d'eau*) et la TVA.

Quant à la vente d'eau, elle a rapporté CHF 35'575.10 (compte 81.435, *Vente d'eau*).

L'*entretien du réseau* (compte 81.314) a coûté CHF 24'035.10 alors que nous avons budgété CHF 10'000.— pour ce poste; citons les principales dépenses :

- fuite d'eau à la rue des Fontanelles ; CHF 7'839.25;
- réparations conduite d'eau vers la Halte de Trey : CHF 1'481.—;
- remplacement d'une hydrante au carrefour du Pralex : CHF 6'344.65;
- acquisition, pose et remplacement de compteurs d'eau : CHF 4'026.15;
- contrôle et service annuel du réseau d'eau communal : CHF 2'694.05.

Un amortissement ordinaire se monte à CHF 7'000. (81.331.2 *Amortissement Pré de Prin*).

## Conclusions

La Municipalité espère avoir produit, par le présent rapport, une information claire pour une bonne compréhension de la gestion de la commune. Elle profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de l'administration communale, tous les employés communaux et toutes les personnes qui œuvrent pour la bonne marche de notre commune.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :  
Odile Angéloz